



CT du 31 mai 2018



1. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE À LA COHÉSION SOCIALE

1.A – Département Citoyenneté, Vie Sociale et Territoires- Direction des Sports : évolution de l'animation sportive municipale des secteurs vie sportive-impacts organisationnels.

Ce dossier propose de réduire les interventions sur le temps scolaire et d'investir davantage le temps extra-scolaire.

L'animation Sportive Municipale évolue pour aller encore davantage vers les jeunes et répondre à des besoins non ou insuffisamment couverts, prioritairement dans les quartiers de la politique de la Ville.

Le principe de répartition de l'activité individuelle des éducateurs terrestres est considérée en fonction de deux modes d'action : les interventions pédagogiques et les temps de préparation.

À ce titre 3 plannings types sont proposés aux agents du service, les moyens matériels sont également renforcés, il est mis à la disposition de chaque agent un ordinateur portable et un téléphone mobile GSM.

La CGT a interpellé la collectivité sur les temps de préparation individuel (D.P.I) nécessaire aux éducateurs sportifs. Ses D.P.I ne doivent pas être « absorbées » par d'autres activités (ex :réunions). La direction a indiqué que le dossier ne change en rien les modalités des DPI actuelles conformément aux accords passés.

Votes :

Pour : CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Contre :

Abs : **CGT (4)**, FO(2)

1.B- Direction de la Relation aux Usagers- Service des prestations administratives : centralisation des fonctions d'État Civil de Chantenay et de Doulon au secteur État Civil de la Mairie Centrale .

La collectivité propose de transférer à compter du 01/06/2018, les fonctions d'État-Civil des mairies de Chantenay et Doulon, vers le secteur État Civil du service Prestations Administratives.

Les cérémonies de mariage continueront d'être assurées le samedi matin dans les deux mairies de quartier avec le concours des agents de ces mairies.

Un poste actuellement vacant à la mairie de Chantenay est transféré au secteur central de l'État Civil.

CF. inter CGT en annexe

Votes :

Pour : UNSA (1)

Contre : **CGT (4)**:

Abs : CFDT (4), CFTC (1), FO(2)

1.C- Département Citoyenneté, Vie Sociale et Territoires- Direction de la relation aux Usagers- Service courrier : adaptation du fonctionnement du secteur technique.

Depuis plusieurs années, la poste fait part sur le plan national de la baisse du courrier papier, celle-ci impacte les différentes composantes du service courrier, tant du côté administratif (enregistrement du courrier) que du côté technique (transport des plis entre services). Aussi la collectivité propose d'adapter le fonctionnement du secteur technique du service courrier pour tenir compte à la fois de l'évolution des flux et de l'amélioration des conditions de travail des agents en limitant le port de charge.

La livraison du courrier le matin est désormais faite par la Poste, ce qui entraîne un ajustement des horaires de travail des vaguemestres. La fonction d'huissier de renfort au secteur affranchissement et huissier de mariage en semaine voit également ses horaires de travail adaptés.

Les agents dans cette nouvelle organisation ne génèrent plus de RTT puisqu'ils font des journées de 7h.

Votes :

Pour : UNSA (1)

Contre : **CGT (4)**, CFDT (4), FO(2)

Abs : , CFTC (1)

1.D- Département Enfance & Éducation- Direction de l'Éducation : impacts organisationnels dans le cadre des travaux du service municipal de restauration sur la période de juillet à février 2019.

Afin de pouvoir réaliser des travaux d'amélioration des locaux et gagner en qualité de vie au travail, l'organisation du travail des agents et certaines de leurs activités seront modifiées provisoirement sur le site du Perray.

Dans le même temps l'activité est transférée sur le site des ateliers municipaux pendant la durée estimée des travaux.

Un suivi spécifique des conditions de travail sera effectué par la conseillère prévention de la direction de l'éducation en coordination avec l'assistante de prévention de la cuisine centrale et le responsable du service. Les menus qui seront livrés sur cette période dans les restaurants satellites ont été élaborés afin de ne pas entraîner de travail supplémentaires dans les préparations effectuées par les agents d'entretien et de restauration des écoles tout en respectant l'équilibre alimentaire.

Votes :

Pour : CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Contre :

Abs : **CGT (4)**, FO(2)

1.E- Direction de l'Inclusion Sociale – Pôle Logement Hébergement Urgence sociale : extension de l'offre d'accueil du Centre Nantais d'Hébergement des Réfugiés.

Le CNHR a répondu à un appel à projet national en décembre 2017, pour une demande d'extension de 27 places supplémentaires, afin de contribuer à renforcer l'accueil des personnes vulnérables bénéficiant d'une protection internationale.

Cette ouverture entraîne en principe la création de 2,9 postes ETP, par l'augmentation de la quotité de temps de travail du poste de chef de service, la création d'un poste d'Assistant Socio Éducatif et d'un poste d'adjoint administratif hospitalier.

La CGT a rappelé son positionnement en faveur de cette politique de la collectivité sur l'accueil des migrants. Cependant, les agents sont en nombre insuffisant et souvent dans des situations précaires. Du fait de la forte augmentation des personnes accueillies (passage de 50 à 124 personnes depuis 2013) et malgré le renforcement de l'équipe, l'organisation de travail actuelle avec de nombreux agents temporaires ne permet de stabiliser, ni la situation de ces agents, ni les projets de l'établissement, ce qui nuit à l'atteinte des objectifs. Des dysfonctionnements ont déjà un impact certain sur l'accompagnement des personnes prises en charge. La CGT réitère sa demande d'une réelle prise en compte des situations des agents au-delà de la question du statut (majoritairement hospitalier) afin de stabiliser les équipes et de donner réellement les moyens aux agents de remplir leurs missions.

Votes :

Pour : **CGT (4)**, CFDT (4), UNSA (1)

Contre :

Abs : FO(2), CFTC (1)

2. DIRECTION GÉNÉRALE À LA CULTURE

2.A – Direction du Développement Culturel : adaptation des effectifs du service Arts & Spectacle- Mission Création et Émergence

Ce dossier présente la création d'un poste de chargé de mission « Création et Émergence » pour répondre à des besoins de visibilité, d'accueil et d'accompagnement. Le développement de cette fonction s'articule autour de trois axes : un site internet, une communication générale à destination du public et des professionnels et le développement de nouvelles initiatives de médiation. La CGT a rappelé que cette mission existe en fait depuis maintenant près de sept ans et qu'elle a été effectuée par une stagiaire puis une contractuelle. La pérennisation du poste est donc positive mais aussi logique. La CGT a souligné que cette création de poste ne doit pas cacher les réels manques de moyens humains dans cette direction avec un développement culturel important à Nantes sans que les moyens ne suivent. Cette situation n'est pas tenable dans la durée et met les agents en souffrance professionnelle. La collectivité reconnaît à mot couvert ce manque sans apporter aucune solution...

Votes :

Pour : **CGT (4)**, CFDT (4), FO(2), CFTC (1), UNSA (1)

Contre :

Abst :

3. GESTION DE L'EMPLOI

3.A –Gestion de l'Emploi- Présentation du rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2017.

L'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que « l'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au Comité Technique un rapport sur l'état de l'établissement. »

Le document présenté est le rapport sur l'état de collectivité territoriale Ville de Nantes et son Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2017.

Votes :

Pour : **CGT (4)**, CFTC (1), UNSA (1)

Contre :

Abs : CFDT (4)

NPPPAV : FO (2)

3.B- Rapport de situation comparée femmes- hommes 2017

Le rapport présenté par la collectivité permet d'effectuer une comparaison genrée des données sociales, cette élaboration émane du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique du 8 mars 2013.

L'objectif de ce rapport de situation est de partager le diagnostic et réduire les inégalités.

Pour rappel, le vote porte sur le fait que le dossier soit présenté (obligation légale) et non sur le contenu de ce dernier.

La CGT souligne que ce rapport comparée femmes-hommes montre que des inégalités demeurent notamment en catégorie A malgré la volonté politique affichée. Les femmes en catégorie A ont toujours des salaires inférieurs aux hommes. La collectivité indique que ces inégalités vont diminuer du fait des mesures salariales en cours et notamment le régime indemnitaire (RIFSEEP). La CGT conteste cette analyse et dénonce le fait que l'arrivée massive en catégorie A de la filière medico-sociale (95 % de femmes) va accroître ces inégalités. En effet, cette filière conservera les plus faibles rémunérations et notamment le régime indemnitaire le plus bas attribué par la collectivité en catégorie A. De ce fait, les inégalités vont se creuser entre homme/femme en catégorie A en 2019. La CGT saura rappeler le refus de ces propositions pour éviter cela lors de la présentation du bilan comparée 2019.

Votes :

Pour : **CGT (4)**, CFTC (1), UNSA (1)

Contre :

Abs : CFDT (4)

NPPPAV : FO(2)

3.C- Plan de formation pluriannuel 2019- 2022

Ce dossier présente les 3 axes identifiés dans le plan de formation 2019- 2022 par le Directeur Général des Services.

Axe1 : La formation au service de l'action métropolitaine

Axe 2 : Des agents « en mouvement »

Axe 3 : Des agents et des encadrants engagés dans une culture commune.

Votes :

Pour : **CGT (4)**, CFTC (1), UNSA (1), CFDT (4)

Contre :

Abs : FO(2)

3.C- Apprentissage 2018-2019 : avis sur les projets d'apprentissage

Pour l'année 2018-2019, 26 projets pour la Ville de Nantes et 3 projets pour le CCAS ont été validés par l'Elue, les contrats débiteront pour la plupart au 1^{er} septembre 2018. 5 contrats seront encore en cours pour la Ville de Nantes à la rentrée 2018, 1 pour le CCAS.

Votes :

Pour : **CGT (4)**, CFTC (1), UNSA (1), CFDT (4), FO(2)

Contre :

Abs :